



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Directives pour le travail de Bachelor

Bachelor en *Travail social et
politiques sociales*

Table des matières

1. PRINCIPES GENERAUX	2
2. LE PRO-SEMINAIRE	2
3. L'ACCOMPAGNEMENT	2
4. LE TRAVAIL DE BACHELOR	3
5. CRITERES D'EVALUATION DU TRAVAIL DE BACHELOR	3
6. QUELQUES INFORMATIONS POUR LE DEPOT DES DOCUMENTS.....	3

Principes généraux

Le travail de Bachelor constitue l'aboutissement des études de Bachelor en Travail social et politiques sociales. Il se déroule pendant la 3^{ème} année du Bachelor et débute à la rentrée du semestre d'automne. Il s'élabore progressivement en parallèle avec le pro-séminaire. Il permet à chaque étudiant·e de se saisir d'une question scientifique et de l'approfondir, sur la base des échanges tenus durant le pro-séminaire. En tant qu'activité de formation, le travail de Bachelor permet aux étudiant·e·s d'élargir leurs compétences en matière de recherche dans les domaines suivants :

- Mise en concordance entre intérêts scientifiques de l'enseignant·e et de l'étudiant·e
- Choix d'une question de recherche scientifiquement pertinente, basée sur une posture critique et analytique relative aux enjeux théoriques et/ou de terrain
- Elaboration d'un cadre conceptuel et théorique nécessaire à la construction de l'objet de recherche
- Identification et délimitation d'un corpus de données primaires, secondaires ou théoriques
- Analyse des données, mise en forme et rédaction d'un rapport de recherche.

Le pro-séminaire

Le pro-séminaire est un espace collectif et interactif de construction du travail de Bachelor. Les étudiant·e·s seront amené·e·s au fil des thèmes et activités du pro-séminaire à présenter leurs données, concepts théoriques et démarche d'analyse et à confronter leurs premiers résultats. Le nombre de place dans un pro-séminaire peut être limité afin de préserver une répartition équilibrée des étudiant·e·s.

Le pro-séminaire s'étend sur les deux semestres de la troisième année de formation, selon le calendrier accessible sur Timetable.

L'organisation du travail prévoit notamment :

- Au semestre d'automne : exploration thématique, questionnements théoriques, état des savoirs, type de recherche et outils méthodologiques, faisabilité du projet ;
- Au semestre de printemps : mise en œuvre du projet de recherche.

La validation du pro-séminaire se fait sur la base de la participation et de la remise de travaux intermédiaires liés à la réalisation du travail de Bachelor.

L'accompagnement

Dans le cadre du pro-séminaire, un accompagnement est proposé à chaque étudiant·e permettant de veiller au bon déroulement de la recherche, de planifier les étapes, d'anticiper et de s'adapter aux difficultés, et d'évaluer progressivement les résultats. Un calendrier est établi par l'enseignant·e et fait l'objet d'une convention bipartite entre l'étudiant·e et l'enseignant·e.

L'accompagnement proposé prend la forme de séances collectives et/ou individuelles. Six séances d'accompagnement au maximum pour la première tentative, et en cas d'échec, une séance individuelle sont programmées avec chaque étudiant·e. S'y ajoute au maximum un rendez-vous individuel avant la session suivante.

Le travail de Bachelor

Le travail de Bachelor est un travail de recherche incluant toutes les étapes d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet de recherche. Il doit comporter les éléments suivants :

- Définition et contextualisation du sujet
- Enjeux et pertinence de la question de recherche
- État des savoirs
- Cadre conceptuel et théorique
- Démarche méthodologique et faisabilité
- Constitution du corpus et analyse des données
- Conclusions et pistes d'ouverture

Critères d'évaluation du travail de Bachelor

L'évaluation du travail de Bachelor porte sur toutes les parties qui le constituent (voir ci-dessus « Le travail de Bachelor »). L'articulation logique entre les différentes parties (question de recherche, état des savoirs, cadre théorique, méthodologie et analyses) est particulièrement importante, ainsi que la clarté et cohérence générale de l'argumentation. Le document écrit comporte entre 20000 et 25000 mots (environ 45-60 pages) et respecte les consignes de mise en forme des travaux académiques édictées par le Département (Cf. le document « Consignes pour la rédaction des travaux académiques »).

Quelques informations pour le dépôt des documents

Le travail de Bachelor est un document interne au Département de travail social, politiques sociales et développement global.

Il est remis au Secrétariat, lors des sessions d'examen, en deux exemplaires papier. Une version PDF est également déposée sur Moodle Examens, selon les règles habituelles (cf. le document « *Consignes concernant la procédure de dépôt des travaux à domicile, du travail de Bachelor et du mémoire de Master* »)

Tous les documents doivent être rigoureusement identiques.